



COMME
MUTUELLE

MES CONSEILS PRATIQUES

CANCER DU SEIN FAITES-VOUS DÉPISTER

À qui s'adresse le dépistage organisé ?

À toutes les femmes de 50 à 74 ans.

Comment ça se passe ?

Vous recevez tous les 2 ans à partir de 50 ans une invitation pour le dépistage. Vous prenez rendez-vous chez un radiologue agréé dans la liste jointe au courrier d'invitation.

En quoi consiste l'examen ?

Un(e) manipulateur/trice radio vous prend en charge et réalise la mammographie. Le médecin radiologue examine les images puis procède à une palpation et si besoin, à une échographie.

Ça fait mal ? la mammographie nécessite une compression des seins quelques secondes, cela est parfois désagréable mais pas particulièrement douloureux.

A quoi sert cet examen ?

La mammographie permet de détecter d'éventuelles anomalies de petite taille ou à un stade précoce. Une anomalie détectée tôt c'est l'assurance d'un traitement rapide, moins lourd et plus efficace.

Combien ça coûte ?

Cet examen est pris en charge intégralement par l'assurance maladie et vous n'aurez pas à faire l'avance de frais.

Pourquoi faire le dépistage ?

• 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein lorsqu'il est détecté tôt. Elles ne sont plus que 26% si le cancer est détecté à un stade avancé.

crédit photo AdobeStock

Source : Institut national du cancer

Une question ? Contactez le service prévention



prevention@mcommemutuelle.com

M comme Mutuelle

Siège social : 28, rue des Arts CS 90039 59046 Lille Cedex
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Siren 783711997